



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **24 juin 2019**

Délibération n° 2019-3580

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Partenariat entre la Délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés (DIAIR), la Métropole de Lyon et Forum Réfugiés-Cosi - Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés (CTAIR) domiciliés dans la Métropole - Demande de subventions

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Cardona

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 4 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 27 juin 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burriland, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Vesco, Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Compan (pouvoir à M. Hamelin), Mme El Faloussi (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à M. Millet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 24 juin 2019**Délibération n° 2019-3580**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Partenariat entre la Délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés (DIAIR), la Métropole de Lyon et Forum Réfugiés-Cosi - Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés (CTAIR) domiciliés dans la Métropole - Demande de subventions**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet de présenter les actions mises en œuvre dans le cadre du CTAIR domiciliés dans la Métropole.

Le CTAIR est un dispositif d'Etat porté par la DIAIR qui permet de mieux articuler les actions de l'Etat et des collectivités pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes réfugiées. Ce contrat doit faire l'objet d'une signature tripartite entre la DIAIR, Forum Réfugiés-Cosi et la Métropole.

Le CTAIR prévoit, au titre de l'année 2019, la réalisation de programmes financés par la Direction des migrations et de l'intégration (Préfecture du Rhône) à hauteur de 300 000 € se répartissant comme suit :

- 260 000 € attribués directement à l'association Forum Réfugiés-Cosi par voie de convention tripartite Etat - Métropole - Forum Réfugiés-Cosi pour la mise en œuvre d'actions d'accès au logement, à l'emploi et aux droits,
- 40 000 € attribués à la Métropole pour le recrutement dans les services de la Métropole d'un(e) chargé(e) de mission intégration (poste financé à hauteur de 80 %, 20 % restant à la charge de la collectivité).

Les actions financées dans le cadre du CTAIR se structurent autour de 4 axes prioritaires :

1° - L'accès au logement :

Le dispositif Accelair porté par Forum Réfugiés-Cosi depuis 2002 vise à favoriser l'accès au logement et à l'emploi des ménages réfugiés statutaires. A ce titre, il s'inscrit dans le cadre de plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD 2016-2020) que co-pilote la Métropole avec l'Etat.

Le programme d'actions proposé par Forum Réfugiés-Cosi vise à une mobilisation renforcée des réservataires et bailleurs sociaux dans la réalisation des objectifs de relogement fixés dans le cadre de l'accord collectif intercommunal d'attributions (ACIA) pour la période 2017-2020.

Deux objectifs sont prévus : d'une part, l'accès au logement de jeunes réfugiés à travers l'accompagnement vers le relogement de 20 à 25 jeunes de moins de 25 ans suivis dans le cadre du dispositif "garantie jeunes" ; d'autre part, la mobilisation du parc privé et de l'intermédiation locative en faveur des bénéficiaires de la protection internationale et sortant du dispositif national d'accueil géré par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Pour ce faire, Forum Réfugiés-Cosi entend prendre appui sur la dynamique engagée dans le cadre de la mise en œuvre accélérée "Logement d'Abord" et notamment s'agissant de la captation de logements dans le parc locatif privé pour reloger une dizaine de ménages.

2° - L'accès à l'emploi :

Les actions d'insertion et d'accompagnement prévues dans le cadre du Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMi'e 2016-2020) bénéficient déjà au public réfugié ayant des droits ouverts au revenu de

solidarité active (RSA). Le CTAIR prévoit de renforcer la mobilisation des entreprises pour faciliter l'embauche et la formation des personnes réfugiées éloignées de l'emploi.

Il est convenu dans le CTAIR signé avec Forum Réfugiés-Cosi de mobiliser les employeurs, notamment des secteurs en tension, pour l'embauche de 60 bénéficiaires. D'autres bénéficiaires pourront se voir proposer des services civiques en lien avec la fédération des oeuvres laïques du Rhône.

3° - L'accès aux droits :

Les Maisons de la Métropole (MDM) accueillent des personnes souhaitant bénéficier de la protection internationale ou ayant déjà acquis le statut de réfugié dans d'autres départements et qui, du fait de leur mobilité, peuvent connaître des ruptures voire absences d'accompagnement social. Il apparaît opportun que les professionnels des MDM puissent mieux identifier les différentes situations administratives pour bien accompagner et orienter ces publics vers les dispositifs adéquats.

Le CTAIR, prévoit l'organisation de sessions de formation à destination des MDM ainsi que la création d'outils de communication adaptés au public concerné ou la traduction de supports existants.

4° - La coordination, animation et ingénierie du dispositif

La mise en œuvre coordonnée et le suivi du CTAIR par la DIAIR et la Métropole nécessitent le recrutement d'un poste de chargé(e) de mission intégration au sein de la Métropole qui sera aussi l'interlocuteur de Forum Réfugiés-Cosi.

Ses missions, inscrites sur la durée du CTAIR, contribuent à l'animation transversale des services métropolitains pour favoriser la mise en œuvre des actions d'intégration des bénéficiaires de la protection internationale. Il participe aux travaux de la Direction des migrations et de l'intégration et assure le suivi opérationnel des actions réalisées par Forum Réfugiés-Cosi ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve

a) - les actions d'accueil et d'intégration des réfugiés dans le cadre de la participation de l'Etat au financement des actions mises en œuvre par Forum Réfugiés-Cosi et au poste de chargé(e) de mission intégration, porté par la Métropole,

b) - le contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés (CTAIR) à passer entre la Métropole, la délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés (DIAIR) et Forum Réfugiés-Cosi pour l'année 2019.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ledit contrat,

b) - solliciter auprès de la DIAIR une subvention de fonctionnement d'un montant prévisionnel de 40 000 €, représentant 80 % de la dépense d'un poste de chargé(e) de mission intégration au sein de la Métropole,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 012 - opération n° 0P28O2401.

4° - La recette de fonctionnement en résultant, soit 40 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 74 - opération n° 0P14O5639.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2019.

.